



SGDL

@suivre
FORMATION

SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES

Hôtel de Massa
30, rue du Temple - Jacques, 75011 Paris.
tél : 01 53 18 12 80 - www.sgdl.org
courriel : communication@sgdl.org

Publié le jeudi 28 juin 2018

Le programme de formation professionnelle de la SGDL

La SGDL propose à l'automne 2018 quatres modules de formation à destination des auteurs. Ces formations peuvent être prises en charge par l'AFDAS.

La SGDL propose les 24 et 25 septembre 2018 un nouveau module de deux jours, [L'écrivain en entreprise](#) par Mathieu Simonet.

Les entreprises souhaitent favoriser les « soft skills » des salariés (créativité, empathie...) et le travail qui fait sens. L'écriture est un moyen de répondre à cet objectif. Les écrivains intéressés doivent identifier leurs atouts et comprendre les codes de l'entreprise pour proposer des projets en parfaite adéquation avec ces nouveaux enjeux.

Trois autres formations sont également proposées à l'automne :

[Maîtriser le contrat d'édition pour mieux le négocier](#) - 18 et 19 octobre 2018 par Maïa Bensimon et Véronique Ovaldé.

Le contrat d'édition est au centre de la relation entre l'auteur et l'éditeur. Cette formation permettra à l'auteur d'en maîtriser les termes et les enjeux juridiques avec la juriste de la SGDL, et de mieux appréhender les clés de la négociation avec Véronique Ovaldé romancière et éditrice.

[Imaginer et animer un atelier d'écriture](#) - 5, 6 et 7 novembre 2018 par Patrick Goujon.

Animer un atelier d'écriture permet aux auteurs de diversifier leurs sources de revenus tout en restant proche de leur activité première, l'écriture. Cette formation a pour objectif de leur donner les clefs d'un atelier réussi, de sa conception à sa réalisation.

[Du livre au film, une adaptation réussie](#) - Novembre et décembre 2018 : 4 x 2 jours par Vincent Ravalec.
Cette formation permettra à l'auteur de diversifier son activité créatrice en maîtrisant les rouages de l'adaptation audiovisuelle et de l'écriture scénaristique.

Nous vous rappelons que toutes **ces formations peuvent être prises en charge par l'AFDAS au titre du régime des artistes auteurs**. Les conditions de prise en charge par l'AFDAS sont les suivantes : être affilié à l'AGESSA ou à la MDA, ou justifier de 9.000 € brut de droits d'auteur cumulés sur les 3 dernières années ou de 12.000 € sur les 4 dernières années ou de 15.000 € sur les 5 dernières.

Inscription et information : François Nacfer 01 53 10 12 18 - sgdlformation@sgdl.org

Dernière édition : 12 févr. 2026 à 11:45
<https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/articles/le-programme-de-formation-professionnelle-de-la-sgdl>